

Woluwe piégée par sa prime solaire

**WOLUWE-
SAINT-LAMBERT**

**La commune refuse
18.000 € à un syndic
de copropriété, qui
envisage d'aller en justice**

ENVIRONNEMENT Un peu moins de deux cent mille euros de panneaux solaires alimentent le bâtiment la Sauvenière, à Woluwe-Saint-Lambert. Combiné à un système de cogénération, cet ensemble permet de fournir en électricité et eau chaude sanitaire ce bel immeuble de 350 appartements planté chemin des Deux Maisons.

Une installation extrêmement performante subsidiée par la Région bruxelloise (50 %), soutenue par une déduction fiscale (40 %) et, pensait Vincent Spruytte, patron de Managimm, le syndic de l'immeuble, éligible à une prime communale.

EH BIEN, CE FUT un nîet que ce spécialiste de la réduction de consommation énergétique a reçu des autorités de Woluwe-Saint-Lambert. Pourtant, la prime est octroyée à hauteur de 10 % de l'investissement total avec un maximum de 500 € par unité de logement. Managimm n'est pas allé jusqu'à réclamer un 350 multiplié par 500 € à la commune mais un raisonnable 18.000 € correspondant au dixième de l'investissement.

"Ce que nous ne comprenons pas, c'est l'argument avancé par la commune", confie Vincent Spruytte. "Elle dit que le syndic ne

peut revendiquer la prime car il ne serait pas propriétaire des panneaux solaires. Il est évident que nous avons lancé ce projet en affirmant aux copropriétaires que ce système était très avantageux car fort subsidié, notamment par la commune. D'après nos conseils, nous avons bonne chance d'obtenir gain de cause en justice..."

La publicité pour la prime à l'installation de chauffe-eau solaires étant mystérieusement introuvable sur le site internet de

la commune, nous en avons retrouvé la trace via Google. "La prime sera perçue par la personne physique ou morale qui a réalisé l'investissement, qu'elle soit locataire, propriétaire ou emphytéote d'un bâtiment implanté sur le territoire de la commune de Woluwe-Saint-Lambert", stipule l'article 3.

Le bourgmestre, Olivier Maingain (FDF), avance un autre argument. La prime étant octroyée par "logement distingué", il maintient donc la position commu-

nale, tout en admettant que le règlement, datant de 2005, est "insuffisant". "Il était prévu au départ pour des habitations de type maison unifamiliale. Depuis, la technologie a évidemment beaucoup évolué", poursuit-il.

LISEZ ENTRE LES LIGNES qu'il va être impossible pour la commune de financer le photovoltaïque que tous azimuts si tous les grands immeubles de son territoire s'y mettent. Une adapta-

tion des primes serait envisagée pour l'an prochain.

Au conseil communal de lundi, l'opposition CDH interpellera la majorité sur la question. Constatant le faible succès des primes pour la récupération d'eau de pluie (citerne), le conseiller Michel Lemaire lancera : "Ce qui est prévu doit être applicable et ce qui est applicable doit être prévu". "Il faut sortir des gadgets", dit-il.

Mathieu Colleyn



OLIVIER PIRARD

Vincent Spruytte ne comprend pas pourquoi la commune de Woluwe lui refuse une prime qu'il estime introduite dans les règles.